

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 913

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 15

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de corriger la rédaction de l'article 15 du projet de loi. L'amendement N° 692 adopté par la commission spéciale visant à retirer le Haut Conseil du dialogue social (HCDS) de la fusion de diverses instances consultatives au sein de la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle (CNNCEFP) contenait des erreurs d'alinéa.